

4 BONNES RAISONS DE NOUS REJOINDRE !

- Soutenir Jeunesse et Entreprises, c'est **s'engager en faveur de l'emploi des jeunes en facilitant leur insertion professionnelle.**
- Aider au développement d'un réseau de bénévoles, d'entreprises et d'experts transmettant, avec enthousiasme, **les valeurs essentielles aux jeunes pour entrer dans le monde professionnel.**
- S'appuyer sur l'expertise AJE pour créer ensemble **des actions efficaces et au plus près des préoccupations des jeunes.**
- Valoriser votre engagement **pour le futur des jeunes** dans le cadre de votre **RSE.**

ÉLABORONS ENSEMBLE DES ACTIONS À DESTINATION DES JEUNES ET DES ENSEIGNANTS, EN LIEN AVEC VOTRE STRATÉGIE D'ENTREPRISE.



BESOIN D'INFORMATIONS ?

Nous répondons à vos questions

01 47 55 08 40

aje@jeunesse-entreprises.com

www.jeunesse-entreprises.fr

JEUNESSE ET ENTREPRISES

Créée et présidée par Yvon Gattaz depuis 1986, l'Association Jeunesse et Entreprises, reconnue d'utilité publique, travaille à l'instauration de liens actifs et concrets entre le monde de l'Entreprise et le monde de l'Éducation. Elle a pour objectif de promouvoir et faciliter l'entrée des jeunes au cœur de la vie professionnelle et de leur donner le goût d'entreprendre.



EN CHIFFRES (2018)

50 000 JEUNES sensibilisés

2 600 ENSEIGNANTS accompagnés

2 000 ENTREPRISES associées

500 BÉNÉVOLES actifs

1 500 ACTIONS réalisées

30 CLUBS AJE régionaux



COMMENT NOUS REJOINDRE ?

Pour rejoindre AJE

Adhérer par une cotisation indexée sur le chiffre d'affaires de votre entreprise.

Montant des cotisations	
Pour un CA inférieur à 2 millions €	2 000€
Pour CA compris entre 2 millions et 50 millions €	5 000€
Pour un CA compris entre 50 millions € et 1,5 milliards €	10 000€
Pour un CA compris entre 1,5 milliards € et 20 milliards €	15 000€
Pour un CA supérieur à 20 milliards €	20 000€

En complément de votre soutien à notre engagement auprès des jeunes, vous bénéficiez d'invitations aux événements organisés par AJE, participez au groupes de réflexions, et bénéficiez du label AJE.

Aller plus loin ?

Nous pouvons aussi créer une opération adaptée et personnalisée selon les besoins de votre entreprise. Ensemble nous conduirons conjointement cette action par une contribution complémentaire.

Exemples de tarifs de financement d'opérations Type Reporters AJE

Reporters AJE « express »	Reporters AJE « approfondi »	Reporters AJE « personnalisé »
2 500€/opération	3 500€/opération	5 000€/opération

RÉFÉRENCES BANCAIRES :

CL PARIS CHAILLOT – IBAN : FR22 3000 2006 6400 0000 5331 P71 – BIC : CRLYFRPP

UN RECU FISCAL VOUS SERA ENVOYÉ

Les entreprises assujetties à l'impôt sur le revenu ou à l'impôt sur les sociétés bénéficient d'une réduction d'impôt égale à 60 % du montant de leurs versements au titre du mécénat, pris dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaires, effectués au profit de fondations ou associations reconnues d'utilité publique. (Article 238 bis modifié par LOI n°2012-354 du 14 mars 2012 - art. 3)

La société.....

Représentée par

NOM..... Prénom :

Fonction.....

Adresse.....

Téléphone..... Courriel :

Souhaite adhérer en 2019 à l'ASSOCIATION JEUNESSE ET ENTREPRISES

et joint au présent bulletin la somme de : €

Souhaite être partenaire d'une action : Oui Non



COMMENT ADHÉRER À L'ASSOCIATION JEUNESSE ET ENTREPRISES ?

Remplir le formulaire et le retourner à
aje@jeunesse-entreprises.com
ou à l'adresse suivante
Jeunesse et Entreprises
4 rue Léo Delibes
75116 PARIS.